

# Demande d'accréditation de professionnel(le)s des médias pour les juridictions civile, pénale et des mineurs du canton de Berne<sup>1</sup>

## 1. Données personnelles

Nom: ..... Prénom:.....

Date de naissance:.....

Rue: .....

NPA / Lieu:.....

Téléphone: ..... Téléphone mobile: .....

Adresse électronique:.....

## 2. Profession

Professionnel(l)e des médias RP dans le domaine  texte  image  son

Professionnel(l)e des médias dans le domaine  texte  image  son

Entreprise de médias principal employeur:

.....

Collaboration pour d'autres médias:

.....

.....

.....

Adresse professionnelle:

Rue: .....

NPA / Lieu:.....

Téléphone: ..... Téléphone mobile: .....

Adresse électronique:<sup>2</sup> .....

---

<sup>1</sup> **Les accréditations par le Tribunal administratif** du canton de Berne sont reconnues par la Cour suprême. Les professionnel(le)s des médias qui ont déjà été accrédités par le Tribunal administratif sont priés de remplir les paragraphes « 1. Données personnelles » et « 2. Profession » et d'annexer à la demande uniquement l'attestation ou la carte d'accréditation du Tribunal administratif (copie), ainsi qu'une photo passeport (max. 27 mm x 35 mm).

<sup>2</sup> Cette adresse électronique est utilisée par la Cour suprême pour le contact avec les professionnel(le)s des médias accrédités.

### 3. Attestations selon l'art. 16, al. 2 RI CPM

J'atteste que

1. j'exerce une activité principale comme professionnel(le) des médias (preuve à rapporter);<sup>3</sup>
2. je bénéficie d'une activité journalistique principale de deux ans au moins (preuve à rapporter);
3. je reconnais la « Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste du Conseil suisse de la presse »;
4. j'entends tenir régulièrement la chronique de l'activité judiciaire des autorités judiciaires civile, pénale et des mineurs pour les médias paraissant ou établis en Suisse.

Lieu, date ..... Signature .....

---

#### Annexes à joindre impérativement

1. Curriculum vitae
2. Photo passeport pour la carte d'accréditation (max. 27 mm x 35 mm)
3. Attestation d'engagement ou mandat de l'entreprise de médias employeur  
soit
4. Copie de la carte de presse suisse selon le « règlement de la carte de presse suisse et du registre des professionnel(le)s de médias RP »  
ou
5. Preuves de l'activité principale en tant que professionnel(l)e des médias et de l'activité professionnelle depuis deux ans
  - a. ....
  - b. ....
  - c. ....
  - d. ....

La présente demande doit être envoyée à l'adresse suivante:

Cour suprême du canton de Berne  
Secrétariat général  
Hochschulstrasse 17  
Case postale  
3001 Berne

---

<sup>3</sup> Il y a activité principale comme professionnel(l)e des médias lorsqu'au moins 50% de l'activité professionnelle (qui ne doit pas atteindre 100%) est consacrée au journalisme.